

Vote sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du 5 février 2026

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellation	Ministre	Commission Séance plénière	Motions introduites	N° DOC	Vote sur la motion pure et simple			
						Votes nominatifs	OUI	NON	ABST.
1	d'Alexander Van Hoecke (VB) sur "le rapport annuel de la Sûreté de l'État" (n° 218)	à la ministre de la Justice, chargée de la Mer du Nord	Réunion de la commission de la Justice du 28 janvier 2026	<ul style="list-style-type: none"> • motion de recommandation par Alexander Van Hoecke (VB) • motion pure et simple par Steven Matheï (cd&v) 	218/001	p. 64 Détail: p. 71	92	46	1
2	- de Jeroen Lysebettens (Ecolo-Groen) sur "les propos tenus par le premier ministre lors de la réception du nouvel an de De Tijd" (n° 221) - de Sam Van Rooy (VB) sur "les propos tenus par le premier ministre concernant la politique climatique" (n° 223)	au premier ministre	Séance plénière du 5 février 2026	<ul style="list-style-type: none"> • motions de recommandation par Jeroen Lysebettens (Ecolo-Groen) et Sam Van Rooy (VB) • motion pure et simple par Axel Ronse (N-VA), Benoît Piedboeuf (MR), Oskar Seuntjens (Vooruit), Aurore Tourneur (Les Engagés) et Nawal Farih (cd&v) 	*	p. 65 Détail: p. 71	76	61	2